Informations de base

2000/2321(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Suivi de la crise de l'ESB concernant la santé publique et la sécurité alimentaire **Subject** 3.10.08.05 Maladies animales 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	OLSSON Karl Erik (ELDR)	12/03/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	AUROI Danielle (V/ALE)	27/03/2001

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2343	2001-04-24
Agriculture et pêche	2387	2001-11-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/04/2001	Débat au Conseil		
20/11/2001	Débat au Conseil		Résumé
19/12/2001	Vote en commission		Résumé
19/12/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0467/2001	
05/02/2002	Débat en plénière		
06/02/2002	Décision du Parlement	T5-0047/2002	Résumé
06/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
21/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2321(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/5/14259

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0467/2001	19/12/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0047/2002 JO C 284 21.11.2002, p. 0122-0199 E	06/02/2002	Résumé

Suivi de la crise de l'ESB concernant la santé publique et la sécurité alimentaire

2000/2321(INI) - 20/11/2001

Le Conseil a pris note d'une communication orale par le Commissaire BYRNE sur l'évolution de la situation en matière de lutte contre l'ESB et a confirmé sa volonté de suivre étroitement toute évolution significative de ce dossier. L'information du Commissaire BYRNE portait notamment sur les sujets suivants : l'apparition de l'ESB dans certains pays tiers et les mesures qu'il convient de les encourager à prendre, le traitement des matériels à risque, en particulier le relèvement éventuel de l'âge des bovins à soumettre au retrait de la colonne vertébrale, les mesures particulières à prendre pour prévenir tout risque d'apparition de ESB chez les ovins et le problème de comment disposer des stocks accumulés de farine de viande et d'os et de graisses fondues.

Suivi de la crise de l'ESB concernant la santé publique et la sécurité alimentaire

2000/2321(INI) - 06/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de M. Karl Erik OLSSON (ELDR, S) en suivant sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement critique vivement la mise en oeuvre tardive et inadéquate de la législation européenne par certains États membres. Les députés demandent à la Commission de vérifier que tous les États membres appliquent strictement les règles. Lorsque des cas de non-conformité sont établis, la Commission doit imposer des peines sévères, y compris envers les multinationales qui enfreignent la législation européenne. L'évaluation devrait aussi être appliquée aux moutons, à la lumière des conclusions du rapport Philipps et de l'avis du Comité scientifique. Le Parlement soutient aussi que les stocks existants de viande et d'os ainsi que l'alimentation pour animaux contenant une telle farine doivent être détruits. En outre, les déchets d'équarissage qui n'entrent pas dans les farines animales, tels que les eaux usées, les graisses et les suifs, doivent être traités. Les autres déchets, tels que les restes de viande (provenant des cantines, restaurants, etc..) doivent être traités comme des déchets et recyclés comme tels.